



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 113272

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'injustice liée au non respect du principe d'égalité devant l'impôt que subissent les personnes à la retraite, anciens salariés des organismes de sécurité sociale. Le désengagement progressif de la prise en charge par le régime de l'assurance maladie de la couverture santé conduit de nombreux actifs et retraités des organismes de sécurité sociale à souscrire un contrat complémentaire santé auprès d'organismes mutualistes. Si les actifs ont la possibilité de déduire de leur revenu soumis à l'impôt le montant de leur cotisation, les retraités des organismes de sécurité sociale ne peuvent pas le faire. Cette différence de traitement s'apparente à un non respect du principe de l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme qui veut que chacun soit traité de manière égale devant l'impôt. Elle lui demande si elle entend remédier à cette injustice.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113272

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 6993

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)